

Brochure n° 3317

Convention collective nationale
IDCC : 2395. – ASSISTANTS MATERNELS
DU PARTICULIER EMPLOYEUR

ADHÉSION PAR LETTRE DU 18 SEPTEMBRE 2017
DE LA FESSAD UNSA À LA CONVENTION

NOR : ASET1750927M
IDCC : 2395

Bagnolet, le 18 septembre 2017.

*La fédération FESSAD UNSA, à la direction générale du travail dépôt des accords collectifs,
39-43, quai André-Citroën, 75902 Paris Cedex 15.*

Monsieur le directeur,

La fédération UNSA des syndicats de services, activités diverses, tertiaires et connexes (FESSAD UNSA), déclarée le 15 mars 1999, vous fait part de son adhésion à la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur (n° 2395).

Nous vous joignons copie des notifications que nous adressons parallèlement à l'ensemble des partenaires sociaux représentatifs dans le champ desdites conventions.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de notre parfaite considération.

La secrétaire générale.